

Image not found or type unknown



Recherche d'une loi concernant le ravalement d'une résidence

Par **safire**, le **28/03/2009** à **13:14**

bonjour,
j'aimerais savoir le nombre de devis que le syndic doit nous proposer quand un ravalement est envisagé. Ainsi que le nombre de moyens de paiements qu'il doit proposer.
Je ne trouve pas la loi qui en parle et qui me serait pourtant d'une grande utilité.

Actuellement le syndic nous a proposé un seul devis et ne veut pas à priori en cher d'autre , nous disant que tous les devis sont pareil. Les copropriétaires sont globalement mecontents et se sentent manipulés.

Merci par avance de vos reponses.

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **15:41**

Bonjour,

Je ne pense pas qu'une Loi oblige le Syndic à présenter un nombre précis de devis.

En revanche, vous pouvez en exiger plusieurs (au moins trois) eu égard à l'importance des travaux. C'est tellement logique !!! Enfin, pas pour ce Syndic.

Ce serait bien d'en changer peut être ?

Cordialement